Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 14 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

–

Peste porcine africaine (PPA) : le Ministre demande la création d'une « zone blanche » de sangliers afin d'empêcher toute introduction de la peste porcine africaine sur le territoire national

–

Suite à la confirmation de deux cas de peste porcine africaine sur des sangliers sauvages en Belgique à proximité de la frontière, Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a réuni ce jour l'ensemble des acteurs nationaux afin de décider de la stratégie sanitaire offensive à mettre en œuvre immédiatement. Cette réunion fait suite au déplacement de Didier Guillaume ce vendredi dans les Ardennes afin d'appeler à la mobilisation l'ensemble des acteurs. Il s'agit de déployer des mesures fortes afin de conserver le statut indemne de la France et de préserver la filière porcine de cette menace économique et sanitaire majeure.

La confirmation de deux cas de peste porcine africaine ce 9 janvier 2019 en Belgique à près d'1 km de la frontière expose plus que jamais notre territoire à ce risque majeur pour l'élevage porcin. Le niveau de risque est aujourd'hui maximal.

Un directeur de crise, Loïc Gouello, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, a été nommé par le ministre. La cellule de crise se réunira dès cette semaine avec les acteurs nationaux.

Une « zone blanche », à très haut risque, est mise en place dans un rayon de quelques kilomètres autour des cas belges, au sein de laquelle tous les sangliers devront être abattus dans les prochaines semaines. Didier Guillaume demande à la FNC, l'ONCFS et l'ONF, déjà très mobilisés, une mobilisation maximale pour procéder très rapidement au dépeuplement des sangliers dans cette zone. La zone sera quadrillée par des patrouilles de l'ONCFS et des chasseurs, à la recherche active de cadavres. Dans cette zone toutes les activités forestières seront suspendues. Cette zone sera délimitée par une clôture dont la mise en place débutera dans les prochains jours. Dans l'ensemble de la zone réglementée, tous les élevages seront revisités afin de s'assurer de leur niveau de biosécurité maximal.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Didier Guillaume s'était rendu ce vendredi 11 janvier en Belgique pour rencontrer le Ministre Wallon. Cette réunion avait été l'occasion de constater la grande mobilisation des autorités belges et la qualité de la clôture mise en place au sud des deux derniers cas, que les autorités belges ont décidé de mettre en place pour protéger notre territoire. Le ministre salue l'esprit de responsabilité qui anime les autorités wallonnes.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation reste plus que jamais mobilisé pour éviter cette nouvelle crise sanitaire et a appelé chacun à répondre à cette mobilisation. Dans un contexte d'alerte de niveau maximal, il demande à l'ensemble des acteurs, professionnels ou non, la plus grande rigueur pour éviter l'introduction de la maladie dans notre pays, notamment par le respect de strictes mesures de biosécurité en élevage.

La peste porcine africaine est une maladie strictement animale, sans danger pour l'homme ; elle ne touche que les suidés (porcs et sangliers) chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités. Le virus est très résistant dans l'environnement. Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette maladie.

La maladie, originaire d'Afrique, est présente depuis près de 5 ans dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et s'est progressivement rapprochée de nos frontières. Le virus se transmet d'un animal à un autre mais peut également se disséminer par des mouvements de véhicules, de personnes en provenance de zones infectées ou par l'intermédiaire de denrées alimentaires.